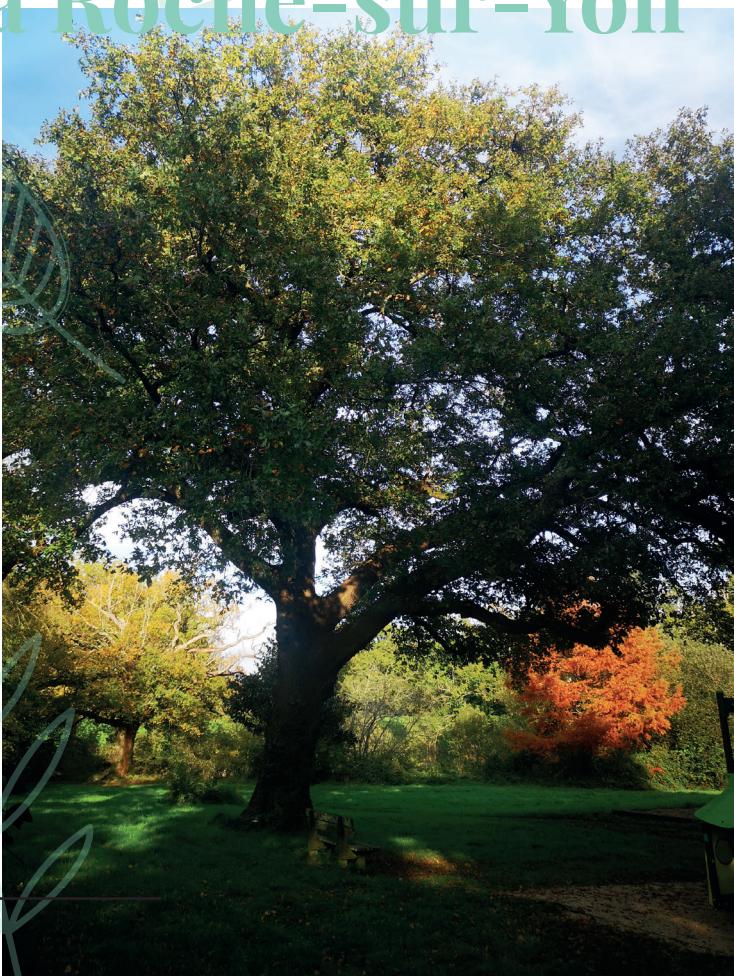


# La charte de l'arbre à La Roche-sur-Yon



Recueil  
des bonnes  
pratiques



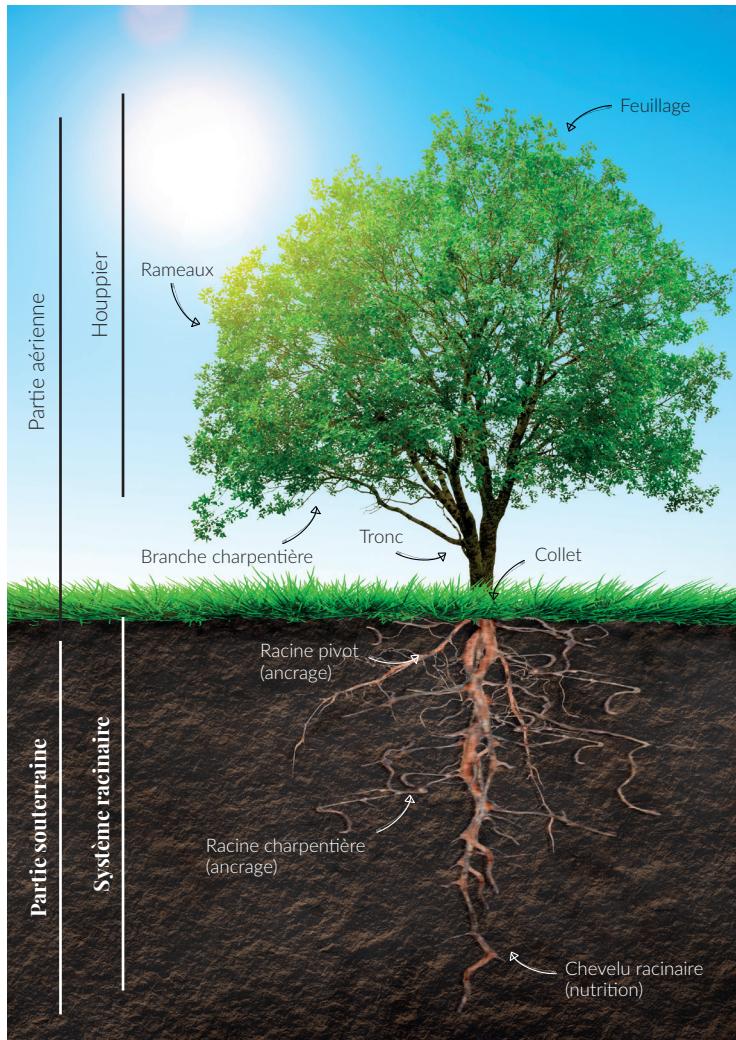


# Sommaire

La constitution d'un arbre adulte	P4
<b>Édito</b>	<b>P5</b>
Préface	P6
<b>Partie 1 : le rôle de l'arbre en ville et ses bienfaits</b>	<b>P7</b>
01. Le gardien de la biodiversité	P8
02. Le régulateur du climat	P10
03. Acteur incontournable qui façonne notre paysage et notre société	P12
<b>Partie 2 : le panorama et le patrimoine arboré yonnais</b>	<b>P15</b>
01. 33 000 arbres, un patrimoine arboré riche et varié	P16
02. L'arbre à La Roche-sur-Yon, sous ses différentes formes paysagères	P18
03. Le législateur au service de la protection de l'arbre en France	P20
<b>Partie 3 : Gestion et préservation de l'arbre : les bonnes pratiques réalisées par la ville au quotidien</b>	<b>P21</b>
10 bonnes pratiques réalisées par la Ville au quotidien	P22
<b>Partie 4 : nos ambitions pour demain</b>	<b>P33</b>



# La constitution de l'arbre adulte



Le système racinaire permet à l'arbre de se nourrir et de s'ancrer dans le sol. L'eau et les nutriments sont captés par le chevelu racinaire, tandis que les racines pivots et charpentières permettent à l'arbre de se maintenir debout.

Le tronc relie le système racinaire au houppier.

Le houppier est constitué des branches charpentières qui forme l'ar-

chitecture principale de l'arbre et des rameaux plus fins aux extrémités. Le feuillage recouvre l'ensemble des branches. Il capte le gaz carbonique de l'atmosphère et rejette de l'oxygène grâce à la photosynthèse. C'est grâce à ce processus que l'arbre grandit.

Source : ONF - Arbre conseil

# Édito

## L'arbre, racine de notre ville demain

Présent aussi bien dans l'espace public que dans les espaces privés, l'arbre embellit La Roche-sur-Yon tout en jouant un rôle essentiel pour notre bien-être. En plus de ses qualités esthétiques, le patrimoine arboré remplit des fonctions écologiques, sociales et paysagères indispensables pour les riverains comme pour les visiteurs.

### Depuis plusieurs années, nous menons à La Roche-sur-Yon une politique active de transformation de l'espace public, intégrant largement les arbres à nos projets d'aménagement paysager.

Ces évolutions, pensées pour rendre notre ville plus accueillante, ont significativement amélioré la qualité de vie des Yonnais.

Tout au long de l'année, des initiatives variées permettent aux Yonnais de contribuer à la préservation de leur environnement : des sorties natures, des cycles de conférences, des animations comme « La Fête des plantes », ou encore la mise à disposition de jardins partagés.

En tant que « Territoire Engagé dans la Transition Écologique » et reconnue dans « le Palmarès des villes qui s'engagent pour le climat », La Roche-sur-Yon s'appuie sur une collaboration étroite avec les agriculteurs, les associations locales, les entreprises et les habitants pour protéger son patrimoine arboré. En parallèle du programme « 100 000 arbres pour demain » porté par l'agglomération, la municipalité gère l'entretien des espaces verts, des vallées et des forêts, mais aussi les projets de renaturation des cours d'école ou la création de nouveaux parcs urbains. Ces engagements reflètent une politique ambitieuse en matière de biodiversité qui nous ont valu plusieurs distinctions prestigieuses, comme le label « Capitale française de la biodiversité », la Fleur d'Or et le Prix national de la Diversité végétale au cours des dernières années.

Dans cette dynamique, les Assises de l'environnement ont permis de réunir 150 Yonnaises et Yonnais autour d'ateliers de concertation, de visites et de conférences. Après plusieurs mois d'échanges, des actions concrètes à mettre en place ont été actées en faveur de la biodiversité, de la transition énergétique, des ressources en eau mais également de la nature en ville. L'une d'entre elle est de proposer à la Ville de rédiger une Charte de l'Arbre. **Cet outil essentiel vise à encadrer et pérenniser la gestion des 33 000 arbres de son espace public.**

Ce document, à la fois technique et évolutif, fixe des objectifs clairs à court et long terme, tout en proposant des recommandations concrètes pour mieux protéger et entretenir notre patrimoine arboré. Mais cette Charte s'adresse également aux acteurs privés – habitants, architectes, paysagistes ou jardiniers – en les sensibilisant aux bonnes pratiques et en les impliquant dans le Plan « 100 000 arbres pour demain » porté par l'Agglomération.

Pensée comme un outil collaboratif, la Charte de l'Arbre s'enrichira au fil des expériences et des contributions des Yonnais. **Ensemble, continuons à planter les graines d'un avenir durable et à préserver ce patrimoine naturel qui fait la richesse de notre ville.**

Luc BOUARD  
Maire de La Roche-sur-Yon  
Président de La Roche-sur-Yon Agglo  
Conseiller départemental de la Vendée

Anne AUBIN-SICARD  
1<sup>re</sup> Adjointe, en charge de la Transition écologique et de l'environnement

# Préface

## Pourquoi souhaiter une charte de l'arbre à La Roche-sur-Yon ? Bien-fondé de ce document structurant.

La charte de l'arbre découle d'un double constat :

• **la reconnaissance de l'intérêt de l'arbre en ville pour ses multiples bienfaits** : préservation de la biodiversité, qualité du paysage urbain, espaces de loisirs et de promenade de proximité, contribution à la régulation des îlots de chaleur, à la captation de la pollution, etc. ;

• **la nécessité de disposer d'outils permettant de fédérer les nombreux acteurs** avec l'ambition de poursuivre nos engagements en faveur de la protection et l'augmentation du patrimoine arboré de la ville.

## Quels sont ses engagements ?

La charte de l'arbre entend répondre à trois volontés principales :

**01. Mieux connaître et faire connaître le patrimoine arboré.** Cet engagement vise à sensibiliser les habitants sur le caractère vivant de l'arbre et à en comprendre son fonctionnement, tout en cherchant à les impliquer dans des actions participatives.

**02. Accroître le patrimoine arboré.** Cet engagement vise à recenser et développer de nouvelles plantations qui doivent se faire en fonction des espaces disponibles permettant aux arbres de se développer pleinement et d'anticiper le renouvellement des arbres dépréssants. L'accent mis sur la plantation d'arbres fruitiers permet de sensibiliser à la consommation de fruits et à la saisonnalité des productions et permet une meilleure appropriation des arbres par les habitants.

**03. Gérer durablement.** Cet engagement porte sur des mesures assurant une meilleure prise en compte de la protection de l'arbre dans son ensemble mais aussi sur la gestion de la fin de sa vie.

Depuis 2020, la ville a engagé un important travail de recensement et de planification de gestion du patrimoine arboré élaboré par l'ONF (office national des forêts). Véritable document de référence cette charte est un outil pédagogique complémentaire au service de l'ensemble des intervenants publics ou privés sur le territoire communal.

**Fruit d'une réflexion partagée avec les citoyens à l'occasion des Assises de l'environnement organisées en 2024, cette charte conforte la volonté d'améliorer le cadre de vie des yonnais mais aussi d'adapter le milieu urbain au changement climatique.**



# Le rôle de l'arbre en ville et ses bienfaits

01

Un atout considérable  
pour l'environnement et un acteur  
incontournable pour les humains



# 01. Le gardien de la biodiversité

L'arbre constitue un socle de biodiversité : refuge pour certains, mets de choix pour d'autres, il constitue un écosystème complexe. Il permet de :

- **fournir** l'habitat et la nourriture pour la faune ;
- **produire** du pollen nécessaire à la reproduction et à la pollinisation ;
- **limiter** l'érosion des sols ;
- **améliorer** la perméabilité ;
- **favoriser** l'infiltration des eaux ;
- **contribuer** à éliminer les résidus de pesticides.

La Roche-sur-Yon  
reconnue  
**Capitale**  
**Française de la**  
**Biodiversité en**  
**2021**



Insectes, oiseaux, champignons, lierres ou lichens, etc., l'arbre est essentiel pour eux.



**Libellule  
Cordulie**  
à corps fin  
(espèce  
protégée)



**Fougère**



**Cerisier en fleur**



**Mésange Charbonnière**



**Rosalie des alpes**  
(espèce protégée)



**Papillon Écaille  
chinée**

# 02. Le régulateur du climat

## L'arbre agit sur la qualité de l'air

Il permet de :

- **absorber** les polluants gazeux ;
- **limiter** les poussières ;
- **contribuer** au stockage du

dioxyde de carbone ;

- **rafraîchir** le climat par l'évapotranspiration et apporter de l'ombrage.

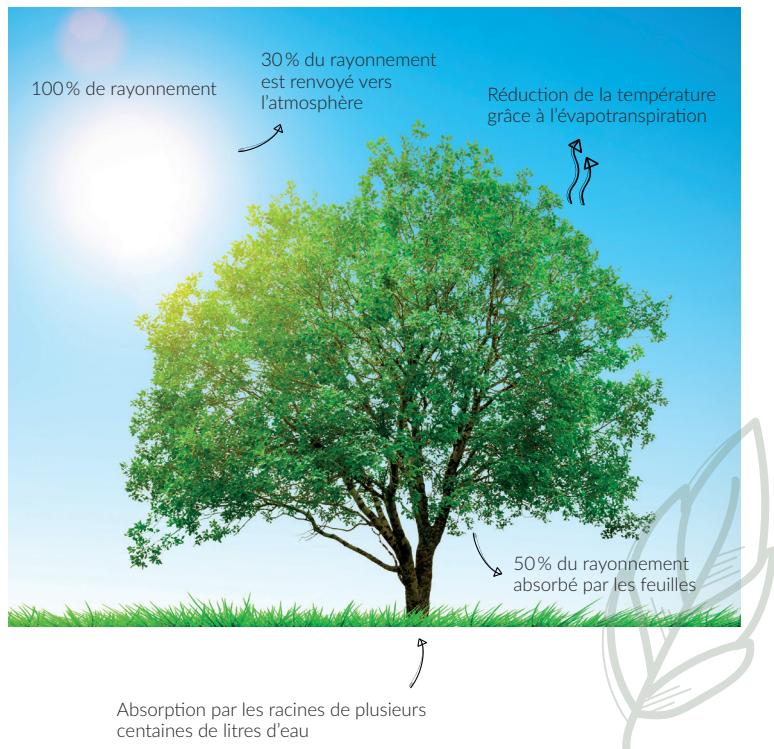
## L'arbre un allié pour lutter contre les îlots de chaleur urbains

Un îlot de chaleur urbain : qu'est-ce que c'est ?

En ville, la chaleur stockée est plus importante qu'à la campagne. Elle est emmagasinée le jour dans les revêtements de sols et les matériaux de construction puis est restituée progressivement la nuit empêchant l'air de se refroidir. Le phénomène est ac-

centué par la densité et la hauteur des immeubles qui freinent la circulation de l'air et par la carence de végétalisation ou d'eau dans les espaces publics.

Les arbres luttent efficacement contre les îlots de chaleur grâce à leur évapotranspiration et grâce à la filtration du rayonnement solaire.



Source : ONF - Arbre conseil

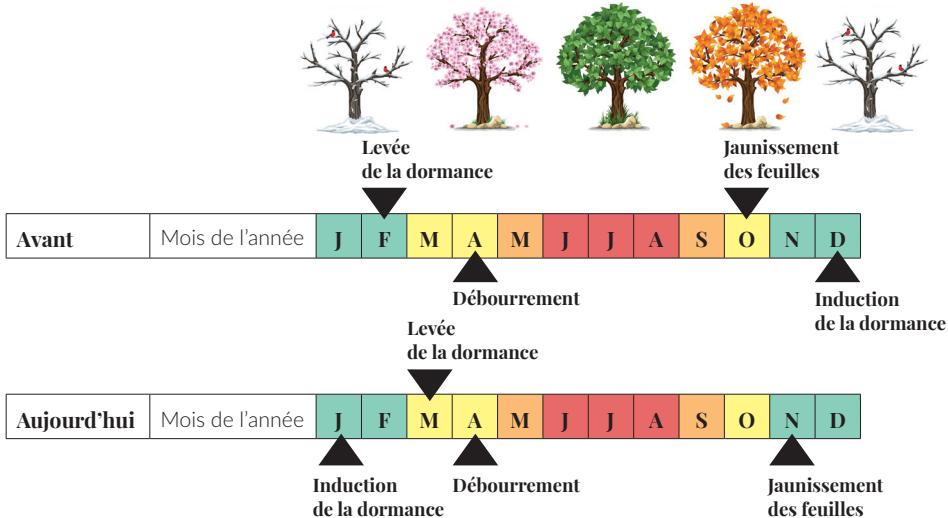
## Le cycle végétatif de l'arbre change avec le réchauffement climatique

L'arbre suit un développement tout au long de l'année qui se retrouve perturbé par le changement climatique. Les périodes de froid plus restreintes ne permettent pas à l'arbre de se « reposer » pendant sa période de dormance. L'arbre reste donc en « activité » de façon plus prolongée.

Les périodes de plantation, situées pendant le temps de dormance soit idéalement entre fin

novembre et mi-février sont, elles aussi, raccourcies.

Les floraisons apparaissent plus précocement, soumettant les arbres aux gelées tardives qui peuvent détruire de futures fructifications.



Même si certains arbres locaux peuvent s'adapter au climat du futur, une diversification des essences permet de faire perdurer le patrimoine arboré.



# 03. Acteur incontournable qui façonne notre paysage et notre société

Les services écosystémiques sont les multiples avantages que la nature apporte à la société rendant la vie humaine possible et agréable. Ils permettent de :

- **agrémenter et structurer** les espaces, atténuer les bruits ;
- **offrir** des barrières visuelles qui embellissent le cadre de vie ;
- **renforcer** l'identité patrimoniale ;
- **fournir** du bois pour construire des bâtiments ou confectionner du mobilier mais aussi pour se chauffer, pailler les massifs de végétaux ou servir de litière aux animaux ;
- **favoriser** les échanges culturels et sociaux par leur rôle de marqueur dans la ville ;





Verger  
de Curzais



• **contribuer** au bien-être par sa présence dans les espaces paysagers des villes, véritables lieux d'activité physique, de rencontres. Ils permettent ainsi de diminuer le stress quotidien des citadins ;

• **rassembler** : véritables lieux de rencontres. Les plantations participatives rassemblent également les générations ;  
• **nourrir** (arbres fruitiers, vigne participative, etc.).





Campagne de communication  
**100 000 arbres**



A photograph showing a man and a young boy crouching in a grassy field, planting a small tree together. The man is wearing a blue denim shirt and dark pants, while the boy is in a plaid shirt and dark pants, wearing yellow boots. The background is a blurred green landscape.

**La Roche-sur-Yon**  
Agglomération  
Le cœur Vendée

# Ensemble, plantons des arbres pour demain

lrsy.fr

100 000 ARBRES  
pour demain  
La Roche-sur-Yon  
Agglomération  
Le cœur Vendée

Photo: Guy Rostaing - Ville et Agglomération de La Roche-sur-Yon - Septembre 2021

# Panorama et patrimoine yonnais

02

Le patrimoine arboré yonnais, c'est l'ensemble des arbres présents sur le territoire public ou privé. L'utilisation de ce terme renvoie à la richesse qu'engendrent ces arbres et à l'héritage qu'ils représentent. Le paysage yonnais assez caractéristique est marqué par l'histoire de notre ville.



# 01. Le patrimoine yonnais, riche de 33 000 arbres

## Hier, l'histoire a façonné notre paysage

Avant 1804, La Roche-sur-Yon est un village de 1 000 habitants. À compter de 1804, les ingénieurs napoléoniens des Ponts et Chaussées créent une ville pouvant accueillir 15 000 personnes. Le tracé des rues et boulevards est très géométrique et longiligne, ce qui favorise les alignements arborés. Les 5 boulevards du Pentagone sont plantés d'ormes.

La création de grands squares tels le square Bayard rénové en 2001 ou le jardin de la Préfecture, aujourd'hui square François-Mitterrand rénové en 2019, accélère l'implantation d'essences horticoles.

En 1964, Saint-André-d'Ornay et le Bourg-sous-La Roche fusionnent avec La Roche-sur-Yon.

De nombreuses haies sont préservées et contribuent à un fort maillage d'allées bocagères sur tout le territoire de la ville. Des chênes pédon-

culés, des frênes communs, des érables champêtres, des aubépines, bordent les nombreuses allées piétonnes qui sillonnent les espaces verts.

De 1970 à 2000, suite à une forte croissance démographique, de nombreux lotissements sont créés. Les nouvelles rues et boulevards sont plantés d'espèces horticoles : liquidambar, liriodendron, gingko, érables... renforçant la présence de l'arbre en ville.

Depuis 2000, des parcs sont rénovés, la végétalisation de la ville s'accélère. La gestion du patrimoine arboré se structure avec la création d'un poste de technicien arboriste en 2018, l'élaboration d'un guide technique sur l'arbre en 2020 et la mise en place du plan de gestion. De nombreuses plantations renforcent la trame verte favorisant les continuités écologiques.

**Hôtel de la Brigade**  
Boulevard de l'Ouest



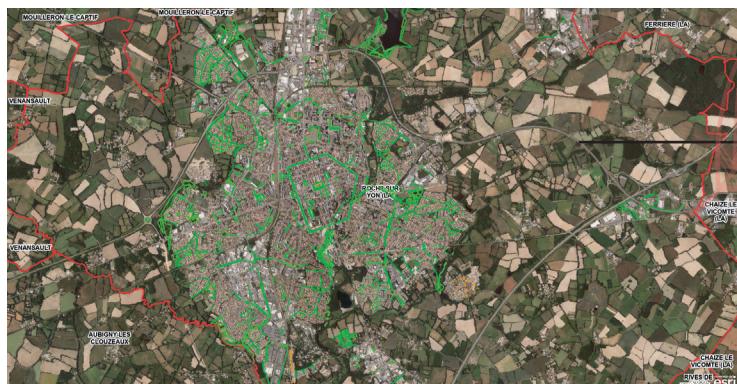
## Aujourd'hui, 33 000 arbres composent notre paysage

Le patrimoine yonnais compte plus de 33 000 arbres répartis dans les espaces publics. Ils accompagnent les parcs, les voiries, les lotissements, les bâtiments publics, les groupes scolaires, espaces sportifs, espaces naturels, etc.



Vallée de l'Yon  
Square Paul  
Arnaud

Tous les arbres situés sur le domaine public de la ville sont inventoriés sur l'outil SIG\* sous, forme de point, de ligne ou de masse.



Plan SIG  
du patrimoine  
arboré

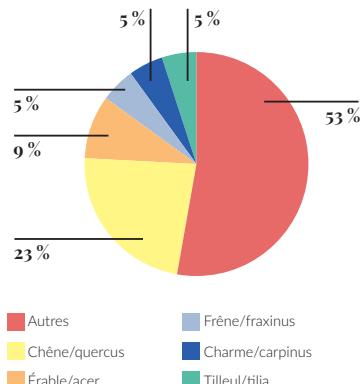
\*SIG : Système d'information géographique, permettant la création, la gestion et la cartographie de tout type de données

# 02. Typologies d'arbres : l'arbre à La Roche-sur-Yon, sous ses différentes formes paysagères

Dans le cadre du diagnostic préalable au plan de gestion de l'arbre, un relevé du patrimoine arboré a été établi par l'ONF (office national des forêts) en 2020. Le patrimoine recensé comprend 3 000 stations ; une station pouvant être un bosquet, un alignement ou un groupe d'arbres isolés.

## Répartition des essences relevées sur l'ensemble des 3 000 stations

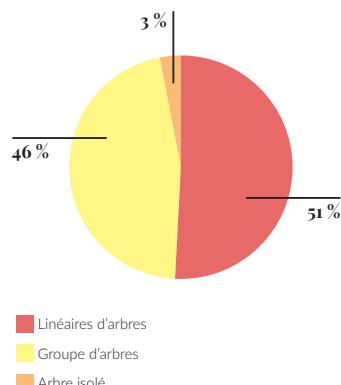
À part les chênes qui constituent la part belle de l'ancienne trame bocagère, la majorité des espèces correspondent aux variétés horticoles diverses implantées dans les rues et les parcs.

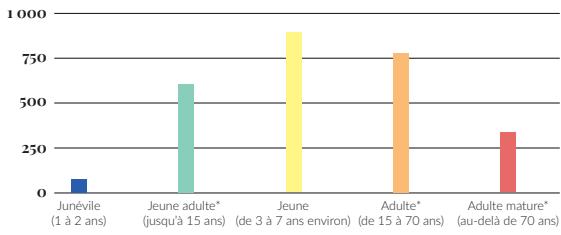


## Forme d'implantation des arbres sur l'ensemble des 3 000 stations

La moitié de nos arbres urbains est située dans les alignements bordant nos rues.

L'autre majorité représente l'ensemble des sujets disséminés dans les espaces verts.





## Population par âge du patrimoine arboré sur l'ensemble des 3 000 stations

Le patrimoine arboré de la commune est globalement jeune.

Le plan de gestion porte une attention particulière sur les arbres matures.

## L'arbre à La Roche-sur-Yon, sous ses différentes formes paysagères



### Arbres d'alignement



C'est un élément caractéristique du paysage qui se distingue par son port, son envergure, sa forme, son feuillage et sa floraison.

*Chêne isolé au parc des Oudairies*

C'est une succession d'arbres accompagnant des voiries et permettant de créer un rythme dans le paysage.

*Micocouliers rue Emile-Zola*

### Bosquet



C'est un boisement de petite étendue (de 5 à 50 ares) se composant d'arbres et d'arbustes de toutes tailles, qui crée de véritables îlots de fraîcheur.

*Bosquet chemin Leschiera*

### Haie



C'est une clôture végétale composée d'arbres et arbustes, servant de limite entre les espaces et constitue de véritables corridors de biodiversité.

*Haie Rue René-Goscinny*

### Boisement



C'est un ensemble conséquent d'arbres et d'arbustes qui possède de réels atouts environnementaux, notamment pour le gîte et le couvert de la faune.

*Petit bois de Saint-André*

# 03. Le législateur au service de la protection de l'arbre en France

## La protection administrative et juridique des arbres en France

### 01. Code du patrimoine

Il impose une autorisation préalable à toutes transformations (coupes ou déboisements) aux abords des monuments historiques ou au cœur d'un Site patrimonial remarquable (SPR).

- la préservation et/ou la restauration d'éléments boisés à proximité de monuments ou sites patrimoniaux (ex : arbres du Pentagone).

### 02. Code de l'environnement

Il protège les allées et alignements d'arbres qui bordent les voies de communication, ainsi que les paysages. Il a défini et imposé la mise en place des études de Trame verte et bleue.

### 03. Code civil

Il définit les règles de distance de plantation et les règles d'entretien entre les limites de propriété.

- Les arbres de plus de 2 m de haut doivent être plantés à au moins 2 m de la limite de propriété ;
- les arbres et arbustes de moins de 2 m doivent être plantés à au moins 0,5 m de la limite de propriété ;
- les arbres de plus de 30 ans, bien qu'implantés de manière non conforme, peuvent être maintenus ;
- les propriétaires sont tenus d'entretenir leurs arbres et arbustes afin d'assurer qu'ils ne soient sources

Les coupes et abattages d'arbres concernés par les codes de l'environnement, du patrimoine et de l'urbanisme sont soumis à déclaration préalable. Le formulaire Cerfa 13404-08 est à remplir et à envoyer au service de l'Urbanisme pour instruction. Il est à noter qu'un élagage excessif, ayant pour conséquence un dépérissement entraînant la mort de l'arbre est assimilé à de l'abattage. Sans autorisation préalable, il est illégal.

d'aucune nuisance majeure chez leur voisin ou sur la voie publique. Les propriétaires sont seuls autorisés à pratiquer la taille des branches qui empiéteriaient chez le voisin ou sur l'espace public.

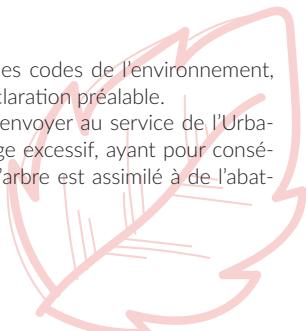
### 04. Code forestier

Il réglemente les coupes et les défrichements dans les bois et forêts des particuliers au delà de 4 ha de surface et soumis au régime forestier (ex : bois des Girondins).

### 05. Code de l'urbanisme

À travers le Plan local d'urbanisme (PLU), il définit un certain nombre de mesures : <https://larochesuryon.fr/plu/>.

- Le recensement et la protection des arbres remarquables (au titre de la loi paysage - L151-23) ex : cèdre du jardin Joséphine de Beauharnais. À ce jour, 300 arbres remarquables sont recensés ;
- le recensement et la protection des haies protégées (au titre de la loi paysage - L151-23) ;
- le recensement de certains espaces boisés classés à protéger (au titre des EBC L113-1) ex : boisement de Château-Fromage et des Fontenelles ;
- la prise en compte de l'étude de la Trame verte et bleue (TVB) à l'échelle de la collectivité.



# Gestion et préservation de l'arbre

03

10 bonnes pratiques réalisées  
par la Ville au quotidien





## 01. La Ville entretient au quotidien son patrimoine arboré grâce à une veille et des relevés réguliers réalisés sur le terrain.

Tout mouvement du patrimoine, plantation, abattage, arrachage est renseigné sur l'outil SIG, par l'intermédiaire d'une application de collecte et de géolocalisation :

- la remontée directe d'informations du terrain est faite par les agents de secteur, ce qui permet une **bonne traçabilité** des observations ou interventions ;
  - un **suivi** est instauré sur les sujets présentant des défauts mécaniques et physiologiques afin de limiter les risques ;
  - les résultats des diagnostics visuels, sonores ou approfondis opérés sur certains individus sont renseignés sur la fiche caractéristique de l'arbre, de l'allignement ou de la surface concernée ;
- **tous les 4 ans, un nouveau relevé et une nouvelle expertise de l'ensemble du patrimoine arboré** de la collectivité sont effectués, état zéro effectué en 2020, ce qui va permettre l'actualisation du plan de gestion afin d'identifier et planifier les travaux à mettre en œuvre.



Réalisation  
d'un diagnostic  
approfondi  
à l'aide d'un  
résistographe

## 02. La Ville planifie ses interventions grâce à la mise en application opérationnelle d'un plan de gestion annuel qui priorise les actions.

Les grands axes déclinés dans le plan de gestion sont :

- **suivre** avec attention les sujets lors de leur première année de plantation (arrosage régulier et abondant, entretien du tuteurage, taille de formation si nécessaire) ;
- **sécuriser** les espaces publics en intervenant sur l'arbre tout en le respectant ;
- **supprimer** le bois mort (en cas de risque pour les biens et personnes situées à proximité) et les charpentières fragilisées ;
- **adapter** les différentes formes de taille suivant les sujets (taille de formation, de suivi, d'urgence...) ;
- **suivre** avec attention les sujets fragiles et patrimoniaux ;
- **accompagner** l'arbre, sur 5 ans, dans son développement, en tenant compte des contraintes urbaines (bâti, réseau, passage véhicule) ;
- **s'attacher** à préserver la faune endémique protégée (Grand capricorne...) ;
- **abattre** les sujets présentant un affaiblissement irréversible (ex : pourriture du collet, ancrage déficient...) ;
- **conserver** des arbres morts sur pied (chandelles) ou au sol pour permettre à la faune de se loger et se nourrir. Tous les travaux d'entretien des arbres adultes sont identifiés dans le plan de gestion. Prioritairement sont réalisées les actions sécuritaires, ensuite les travaux de suivi.

**Un abattage n'est programmé qu'après une étude approfondie. Il est et demeura toujours le dernier recours.**

**Arbre chandelle**  
Hôtel de la biodiversité

## 03. La Ville protège et soigne lors de travaux d'aménagement.

Au-delà des textes nationaux existants pour encadrer et protéger les arbres sur l'espace public, la Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place plusieurs mesures relatives à l'identification des arbres mais aussi à leur mode de gestion pendant les travaux.

- Un **registre de 300 arbres remarquables recensés**, 199 arbres remarquables isolés et 101 répartis dans les 260 km de haies classées et inscrites au PLU (Plan Local d'Urbanisme). Pour toutes interventions sur ces individus, une « demande préalable de travaux » auprès du service de l'urbanisme est obligatoire.
- Un **périmètre de protection aérienne et racinaire de l'arbre lors d'intervention à proximité** est défini. Il est préconisé qu'aucun dépôt ou activité ne soit possible sous le houppier. Pour éviter toute dégradation, il peut être implanté des systèmes de protection autour du pied des arbres tels poteaux, barrières, canisses, etc.
- Les principes de l'outil du **Barème de l'arbre** (VIE-BED\*) sont utilisés. Ce dispositif permet d'établir une valeur pécuniaire de l'arbre en fonction de son emplacement, de son envergure, de son historique, de sa qualité paysagère et de son essence. En cas de dégradations lors de travaux ou accident, le montant issu de cette évaluation sera réclamé auprès de l'auteur des dégâts. <https://www.baremedelarbre.fr/>.



En fonction du développement des arbres, des mesures spécifiques peuvent s'appliquer pour les aider dans leur croissance et de fait la connaissance des soins apportés aux végétaux est régulièrement questionnée :

- la pose de haubans sur des arbres à haute valeur peut être envisagée, c'est-à-dire mettre en place des supports pour consolider les charpentières ;
- les jardiniers et les encadrants sont formés régulièrement sur les nouvelles méthodes de plantation, de taille et de choix des essences.



\* VIE : Valeur intégrale évaluée de l'arbre - BED : Barème d'évaluation des dégâts causés à l'arbre



#### 04. La Ville renouvelle et développe ses plantations sur des sites identifiés comme adéquats.

La cartographie du patrimoine arboré élaborée sous SIG permet d'identifier les corridors écologiques favorables à la biodiversité mais également d'envisager de nouvelles plantations dans les sites les plus adéquats.

Pour chaque programme ou projets d'aménagements, les actions suivantes sont systématisées afin de déployer la trame verte :

- programmer des plantations en fonction des disponibilités foncières et des opérations d'aménagement identifiées en amont ;
- analyser au préalable, les intérêts écologiques et sociaux des projets pour identifier la pertinence de la plantation ;
- identifier les zones à désimperméabiliser et en profiter pour les arborer.

**Les cours d'écoles de demain font partie des sites prioritaires à végétaliser et arborer.**



**Avant** à gauche  
**Après** à droite



## 05. La Ville diversifie les essences et les associations végétales.

Le choix des végétaux est toujours réfléchi en fonction de la situation, de la place et du développement du sujet. Même si une attention est toujours portée sur les essences locales, la diversité horticole est toujours présente dans la palette utilisée.

- Choisir des essences qui doivent être équilibrées entre celles locales, indigènes et horticoles, avec le souci d'intégrer des essais de plantes résistantes au réchauffement climatique. 3 listes d'essences ont été élaborées suivant les thématiques suivantes : le boisement, la haie bocagère, l'arbre isolé et alignement. Ces plaquettes sont disponibles en mairie en format papier et dématérialisé.
- Monter des marchés d'approvisionnement de végétaux avec des pépinières locales.
- Privilégier l'achat d'arbustes et arbres en jeunes plants estampillé du Label végétal local.



## 06. La Ville s'adapte aux contraintes du milieu urbain en faveur d'une cohabitation harmonieuse entre l'arbre et la ville.

L'arbre et la ville doivent cohabiter pour garantir un cadre de vie agréable sans empêcher l'évolution du milieu urbain. Cela nécessite une réflexion globale et intelligente des aménagements pour planter le bon arbre au bon endroit mais également de trouver de nouvelles techniques ou de systématiser celles qui fonctionnent bien.

### En milieu urbain non contraint (parcs, jardins, plate-bandes...), la ville s'attache à :

- **systématiser** le décompactage profond des fosses de plantations ;
- **utiliser**, en fonction du projet, la technique de plantation dite à l'anglaise, soit sur butte, qui favorise un enracinement rapide.

### En milieu contraint (parkings, trottoirs...), la ville s'attache à :

- **favoriser** les tranchées communes lors des travaux de rénovation de voirie afin de créer de l'espace supplémentaire pour la plantation d'arbres ;
- **faire** des fosses composées d'un mélange terre-pierre (terre végétale à 70 % + pierre 30 %). Cette technique favorise la croissance et l'ancre des racines en évitant le tassement du sol.



#### Environnement forestier

- Espérance de vie > 100 ans ;
- évapotranspiration normale ;
- taux hydrométrique plus fort.

#### Environnement urbain

- Espérance de vie < 80 ans ;
- évapotranspiration intense ;
- taux hydrométrique faible ;
- température élevée/ réverbération.

Vents faibles



Perturbation du cycle jour

Vents forts

Façades = obstacle

- Système racinaire normal ;
- sol aéré ;
- richesse en nutriments.

- Blessure et stress :
- actes de dégradations ;
- interventions ;
- affichages ;
- chocs.

- Système racinaire réduit ;
- composition du sol ;
- compaction du sol.



## 07. La Ville recycle, réutilise : l'arbre fournisseur de matière première.

### La gestion des coupes et arbres morts

Lorsque l'abattage est inéluctable, il est possible, selon les essences et la qualité, d'utiliser ce bois et de le transformer, de le réutiliser.

Le produit généré est valorisé sous diverses formes au sein de la collectivité :

- le bois de qualité est conservé et travaillé, via une scierie mobile pour la conception de mobilier urbain, d'aménagements de voirie ;
- une partie du bois récupéré des chantiers d'élagage, d'abattage est conditionné en copeaux, qui servira aux paillages des massifs d'arbustes et vivaces ;
- le broyat ou BRF (Bois raméal fragmenté) issu du broyage des branches et des feuilles est redéployé au pied des végétaux ou peut alimenter les pavillons de compostage.



**Gestion  
des coupes**





## 08. La Ville s'engage à compenser les abattages inévitables.

Un arbre citadin le long des voies vit en moyenne une cinquantaine d'années. Son espérance de vie est altérée par les diverses contraintes de la ville qui le rendent vulnérable aux maladies et aux parasites. Le renouvellement partiel par des jeunes sujets de certains alignements est essentiel pour éviter le déprérissement général et précoce des arbres de la ville.

Ainsi l'accroissement arboré peut être envisagé sous **3 angles** :

- le renouvellement** anticipé ;
- le remplacement** place pour place ;
- la plantation** de nouveaux sujets.

Lorsqu'un arbre est abattu la ville, s'engage, en fonction de sa circonférence, à replanter un nombre de jeunes arbres dans le cadre de mesures dites compensatoires. Il arrive fréquemment que ces plantations soient réalisées sur un autre site que celui où l'arbre mort a été abattu.

Mesure de compensation à l'arbre abattu appliquée à la Ville de La Roche-sur-Yon :

Diamètre du sujet abattu en cm	Nombre d'arbres à planter
< 25	2
Entre 25 et 50cm	4
Entre 50 et 75	6
Entre 75 et 100	8
Au-delà de 100	10



### CET ARBRE EST MALADE ET FRAGILE, IL MENACE DE S'EFFONDRE.

POUR SÉCURISER L'ESPACE ET PROTÉGÉR LES USAGERS, LA VILLE EST CONTRAINTE DE L'ABATTRE.  
IL A ÉTÉ IDENTIFIÉ DANS LE CADRE DE LA CHARTE DE L'ARBRE DU PLAN DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORÉ.

Panneau  
de communication



Dès l'automne, **La Roche-sur-Yon s'engage à planter de nouveaux arbres** sur d'autres sites afin de pérenniser la place importante de la nature dans l'espace public.



La Ville offre **une seconde vie** à cet arbre :  
le bois sera utilisé pour réaliser du petit mobilier  
et des éléments d'aménagement extérieur.

[lrsy.fr/100000arbres](http://lrsy.fr/100000arbres)





## 09. La Ville informe et sensibilise les promoteurs.

Écrire le guide technique définissant les bonnes pratiques applicables à La Roche-sur-Yon en termes de plantation et de gestion.



**GUIDE**  
**DES BONNES PRATIQUES**  
**DE LA VIE DES CHANTIERS**

Extrait du *Guide des bonnes pratiques de la vie des chantiers* à destination des promoteurs réalisé à l'occasion des projets Ma Ville Demain. Plus d'informations sur [lrsy.fr/ma-ville-demain/](http://lrsy.fr/ma-ville-demain/)

### Protection de la végétation existante : arbres, massifs, pelouses

Toute végétation présente dans l'enceinte des travaux devra recevoir une protection adaptée.

Les entreprises s'engagent à mettre en place tous les dispositifs nécessaires pour la réalisation des travaux d'aménagements et à la préservation de la végétation existante.

Un état des lieux contradictoires avant et après travaux sera réalisé.



## 10. La Ville informe et sensibilise les citoyens.

La population manifeste de plus en plus son intérêt pour les arbres en ville.  
Pour répondre à cet enjeu, la Ville a développé cette série de mesures :

- **organiser** des balades urbaines autour de l'arbre et en lien avec les autres thématiques environnementales (ex : Ma Ville Nature, Semaine de la biodiversité, 100 000 arbres pour demain) ;
- **réaliser** des documents pédagogiques en lien avec le CAUE 85 (Conseil d'architecture urbanisme et environnement), disponibles en mairie en format papier ;
- **vulgariser** nos actions lors de diverses manifestations : fête des plantes, plantations citoyennes, interventions dans les groupes scolaires et partenariats avec le lycée Nature et l'IUT de Nantes ;
- **valoriser** les démarches « arbres » à travers diverses reconnaissances (Prix régional de l'arbre CNVVF 2010) ;
- **informer** les citoyens, en amont des travaux de rénovation, d'abattages sécuritaires, grâce à la mise en place de panneaux explicatifs du projet ;
- **accompagner** les familles dès le plus jeune âge ;
- **proposer une opération jeunes pousses** : 1 arbre est offert à chaque naissance. La Roche-sur-Yon comptabilise 2788 naissances en 2024.

### Campagne de sensibilisation

The infographic is divided into several sections:

- Top Left:** Text about the Poitou-Charentes Agglomeration's engagement in a massive tree planting program ("100 000 arbres pour demain").
- Top Center:** A circular logo with a tree icon and the text "100 000 ARBRES pour demain".
- Left Column:**
  - Types of plantation:** Descriptions of various planting types: haie bocagère, boisement, arbre isolé ou en alignement, arboratum, and verger.
  - Conseils avant de planter:** Guidelines for preparing the soil, choosing a site, and respecting planting seasons.
- Middle Column:** A large illustration showing a group of people planting a tree. Step-by-step instructions are overlaid:
  - Désherber & enrichir
  - Décompactier & pailler
  - Disposer & planter
  - Arroser & protégerOther text boxes in the illustration include: "Planter des arbres nécessite quelques connaissances et précautions simples.", "Cet arbre contribue au bien-être de tous", and "L'agglomération, au cœur du bocage".
- Bottom Right:** Text encouraging collective action: "Ensemble, plantons des arbres pour demain !".

Décompacter le sol



Creuser un trou supérieur à la taille des racines sans lisser les parois

Créer une cuvette au pied du plant sans enterrer le collet

Arroser et pailler le pied. Mettre une protection contre le gibier (rural)

Détail Issu plaquette 100 000 arbres pour demain- CAUE 85



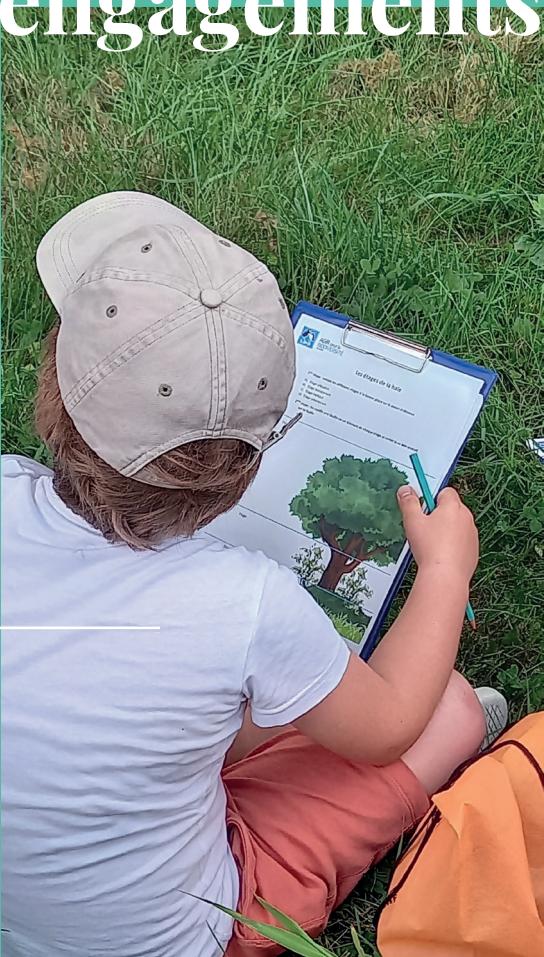
**Opération  
jeunes pousses**  
initiée fin 2023



# Ambitions et traduction des engagements

04

Pour aller plus loin



Les Yonnaises et les Yonnais ont été invités à s'exprimer lors des Assises de l'environnement sur la place de l'arbre à La Roche-sur-Yon. Ce moment d'échange a permis de confirmer le souhait de rédiger une charte de l'arbre.

Par ce document, la Ville réaffirme la place centrale des arbres et plus largement des parcs, des prairies, des jardins familiaux et partagés, des potagers et des vergers dans le paysage de notre ville. Les acteurs publics et privés, mais aussi les habitants, sont invités à découvrir les recommandations qu'elle contient et à s'en saisir pour contribuer à la préservation et à l'extension de ce patrimoine vivant de notre patrimoine.

Les bonnes pratiques déjà en place sont notre feuille de route pour bâtir les termes de cet engagement applicable à tous.

Notre ambition s'articule autour d'un triple objectif :

## 01. Sensibiliser : permettre à tous de mieux connaître le patrimoine arboré

Cet engagement vise à sensibiliser les habitants sur le caractère vivant de l'arbre et à en comprendre son fonctionnement, tout en cherchant à les impliquer dans des actions participatives.

- **Sensibiliser** à l'importance de l'arbre ;
- **valoriser** les arbres remarquables de la ville par un recensement participatif et la création d'un itinéraire de découverte ;
- **créer** une plateforme Internet autour de l'arbre ;
- **impliquer** les habitants dans la plantation des arbres sur l'espace public ;
- **informer** systématiquement lors des travaux réalisés sur les arbres (élagage, abattage...) ;
- **créer** un guide technique des bonnes pratiques à destination des aménageurs et annexé à la charte d'aménagement.



Formation  
à la taille d'arbres  
fruitiers

## 02. Accroître le patrimoine

Cet engagement vise à recenser et développer de nouvelles plantations qui doivent se faire en fonction des espaces disponibles permettant aux arbres de se développer pleinement et d'anticiper le renouvellement des arbres dépréciants. L'accent mis sur la plantation d'arbres fruitiers permet de sensibiliser à la consommation de fruits et à la saisonnalité des productions et permet une meilleure appropriation des arbres par les habitants.

- **Développer** la plantation d'arbres sur les espaces verts libres ;
- **favoriser** la plantation d'arbres fruitiers dans l'espace public ;
- **étudier** les potentiels de sites urbains à renaturer.



## 03. Gérer durablement

Cet engagement porte sur des mesures assurant une meilleure prise en compte de la protection de l'arbre dans son ensemble mais aussi sur la gestion de la fin de sa vie.

- **Avoir** une attention accrue sur la gestion des pieds d'arbres ;
- **appliquer** le barème de l'arbre par un arrêté municipal incorporé au règlement de voirie ;
- **sensibiliser** et mieux faire connaître les maladies et ravageurs (chancre, etc...) ;
- **systématiser** la valorisation du bois dans les opérations d'abattage.





La Roche-sur-Yon  
Le cœur Vendée

## Direction nature et climat

environnement@larochesuryon.fr - 02 72 78 53 54 - 02 51 05 16 16



[lrsy.fr](http://lrsy.fr)

**La charte de l'arbre à La Roche-sur-Yon – Recueil des bonnes pratiques – Février 2025**

**Photographies :** Ville et Agglomération de La Roche-sur-Yon, iStock & Christian Goyaud - **Création graphique, mise en page et relecture :** Ville et Agglomération de La Roche-sur-Yon - **Impression :** Ville et Agglomération de La Roche-sur-Yon - Février 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique.